



Lorraine Sup CGT - février 2021 - N°14

Se donner les moyens de rebondir



Les vacances d'hiver, les fêtes de Noël et de la Nouvel An, sont habituellement un moment de répit pour se retrouver en famille ou entre amis.

Mais du répit, ils ne nous en laissent aucun.

Après ces longs mois de confinement, la lassitude est là et l'ampleur de la crise, l'accélération des attaques contre nos droits nous poussent, parfois, au pessimisme. Pourtant, il suffit d'ouvrir l'œil pour apercevoir, sur la carte de France, **les points lumineux qui s'allument** comme autant de mobilisations qui déchirent la croûte médiatique grisâtre du pouvoir. Et si la question à laquelle nous devons répondre était de relier ces points pour dessiner ce monde solidaire, juste et durable auquel nous aspirons ?

Malgré la crise sanitaire qui freine les rencontres et les échanges, nous sommes nombreux sur le terrain de l'urgence sociale, nombreux à créer des ponts entre ceux qui allument ces points d'espoir. C'est le moyen de **construire le monde d'après libéré de la finance en répondant aux enjeux sociaux et climatiques**. Emprunter ce chemin pour mettre largement en débat les propositions de la CGT et aussi ouvrir des perspectives et construire la mobilisation.

Nous vous souhaitons une année 2021 plus conforme à vos attentes et vous donnons rendez-vous tout au long de celle-ci pour une année qui s'annonce déjà combative.

Cadeaux de Noël de Mme Vidal à la communauté universitaire

la LPR est promulguée le 24 décembre

Après la décision du Conseil Constitutionnel du 21 décembre, la **loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur** est publiée : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027>

Pourtant, cette loi continue à faire l'unanimité contre elle car elle ne programme aucun recrutement à l'université, elle ne programme aucun investissement qui permettrait en particulier de rénover un parc immobilier vieillissant et parfois délabré, elle ne programme aucune politique de recherche nationale d'envergure. **Elle ne prévoit rien pour organiser le retour des étudiants dans les établissements pendant la pandémie toujours plus présente, en particulier dans notre région.**

Et si le **Conseil Constitutionnel** a enfin censuré l'article 38 pénalisant le "trouble à la tranquillité" d'un établissement d'enseignement supérieur, il a validé les deux dispositions RH contestées par tous – la création des chaires de professeur junior et le recrutement hors qualification par le CNU.

La circulaire pour la rentrée de janvier 2021 est publiée le 20 décembre 2020

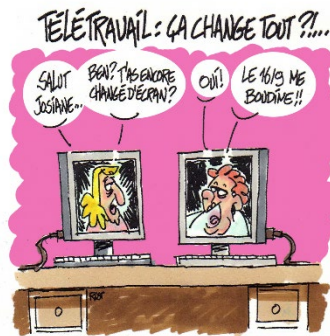
En septembre, F. Vidal a sorti une circulaire de rentrée après la rentrée.

Le 20 décembre, F. Vidal pond sa circulaire pour la reprise du 4 janvier alors que la plupart des universités sont fermées ... jusqu'au 4 janvier.

Le 22 janvier, une nouvelle circulaire est écrite en urgence après les déclarations de Macron, acculé face au désarroi et à la souffrance des étudiants.

https://services.dgesip.fr/T712/S373/automne_hiver_20_2021

ECHOS du Comité technique de l'UL :



Mise en place du télétravail ponctuel à l'UL

VIGILANCE !

A partir de janvier 2021, l'UL met en œuvre le nouveau décret Télétravail dans la fonction publique, qui autorise le télétravail ponctuel. **Quezaco ?**

Ouvert à tous les personnels BIATSS ayant au moins un an d'ancienneté dans l'établissement, le **télétravail ponctuel** leur permet de bénéficier d'un forfait de 20 jours de janvier à août 2021 (puis 30 jours par année universitaire) : il leur suffira de poser une absence « télétravail ponctuel » dans Agatte pour le jour ou la demi-journée souhaités. Le matériel personnel peut être utilisé, la demande est soumise aux nécessités de services et son refus doit être motivé.

Si nous convenons que ce type de télétravail est attendu par la plupart des collègues, nous sommes revenus en Comité technique sur des points qui restent problématiques pour la CGT :

- La question du **volontariat** : le télétravail, qu'il soit régulier ou ponctuel, se fait sur la base du volontariat de l'agent. Nous craignons fort que certains responsables administratifs ne soient tentés d'imposer le télétravail ponctuel à des collègues qui ne souhaitent pas du tout travailler à la maison, en remplacement des jours enfants malades, dans le cas de circonstances climatiques particulières ou en cas de grève des transports par exemple.

- La question de la prise en charge des **coûts liés au télétravail** : que ce soit la connexion internet, les factures d'électricité ou de chauffage, l'équipement bureautique, nous continuons à demander la mise en place d'un forfait. Toutes ces dépenses devraient être prises en charge par l'employeur.

- Même si le décret le prévoit explicitement, l'UL doit tout faire pour éviter que des personnels se retrouvent à travailler sur leur matériel personnel sur ces périodes de télétravail ponctuel. **Tous les agents de l'UL dont les missions sont télétravaillables au moins en partie, doivent être équipés !**

Alerte pour danger grave et imminent



La pandémie n'est pas un danger à l'université de Lorraine?

Saisine de l'inspecteur du travail

Le 1er octobre, les mandaté-es CGT -SUD au CHSCT ont déposé un **droit d'alerte** sur l'absence d'information des travailleurs de l'Université de Lorraine sur les dangers auxquels ils pouvaient être exposés au travail et sur l'absence de consignes, en particulier relatives au travail à distance, alors qu'il s'agissait d'une mesure de prévention visant à réduire les brassages et les présences dans les transports en commun. Malgré l'opposition de la direction de l'établissement, un **CHSCT extraordinaire** a eu lieu le 6 octobre mais aucune de nos préconisations n'a été soumise au vote par le président qui a finalement proposé la clôture du DGI, sans prévoir de mesures, sans préconisations, au mépris du décret CHSCT. Le CHSCT n'ayant pas voté cette clôture (4 POUR - 4 CONTRE - 1 Abstention), l'établissement, comme la loi le lui impose, a dû saisir l'inspection du travail.

Le 28 octobre, le président de la République annonçait un confinement national, avec télétravail généralisé ...

L'inspection du travail a demandé la réunion du CHSCT pour le 16 février 2021.



N'hésitez pas à nous solliciter pour toute difficulté dans la mise en œuvre du télétravail ponctuel dans votre composante
cgt-info@univ-lorraine.fr

Comité de suivi du protocole LPR : non à la poursuite de la LPR !

Qu'y a-t-il derrière ce que F. Vidal nomme le 5 février 2021 "le plus important plan de revalorisations salariales des agents qui font vivre la recherche publique" ? En fait, RIEN ! Aucune augmentation du traitement des agents ! Aucune titularisation, aucun recrutement de fonctionnaires !

[\[lire la suite\]](#)

La FERC CGT met en ligne à votre disposition une plateforme de questions / réponses. Il s'agit d'une démarche syndicale qui par-delà la réponse juridique vise à outiller les travailleurs.euses dans leur actions collectives auprès de leur employeur.euse.



Ça y est, me voici en retraite.



Le 1er octobre j'ai fait valoir mes droits à retraite.

Il a été décidé que je reste co-secrétaire du syndicat et je reste donc à la disposition de celui-ci mais aussi à votre disposition, à toutes et tous, si vous avez besoin de conseil, d'accompagnement, etc.... J'ai, comme on le dit, du temps maintenant.

On peut ergoter sur la retraite : sur ces bienfaits, la liberté qu'elle permet, mais également sur ses côtés négatifs comme la perte de lien social.

Mais c'est surtout cette période qui pose problème. Que faire de son temps libre puisque l'on ne peut rien faire. Lire, faire un peu de sport, chez soi, regarder une télévision de plus en plus inféodée et assujettie à la pensée unique ? Se consacrer aux autres par le biais des outils numériques ? Voilà une belle façon d'augmenter le délitement du collectif. Comment apprendre à vivre sereinement une période de ma vie qui ne se révèle

Si vous ne respectez pas les consignes, vous êtes un irresponsable, et vous mettez la vie des autres en danger. Alors bien sûr je respecte : je me cache derrière mon masque, je me tartine de gel, je ne sors qu'au minimum, je ne vois plus mes amis, ma famille, je milite à distance, j'essaie de me préoccuper de vous, je cogite. Je suis donc RESPONSABLE. Mais à quel prix ? quel monde pour demain ? Ce qui est perdu aujourd'hui, ce que l'on laisse se perdre parce que l'on ne peut pas faire autrement, comment pourrions-nous le retrouver ? Les reculs ne se récupèrent pas facilement et cela ne se fera qu'au prix de luttes encore plus intenses. Le monde du libéralisme est prêt, lui, à ne pas revenir en arrière et donc à ne surtout pas nous octroyer le moindre acquis.

Je crains que, malheureusement, ce qui nous attend ne soit qu'une régression et n'aille, en aucun cas, dans le sens d'une amélioration de la vie des travailleurs, et plus généralement de tous ceux qui ne font pas partie de la classe dirigeante.

Pour notre établissement, malheureusement, il en ira de lui, comme du reste. Je vous invite à lire les textes que j'ai lus lors des deux dernières instances dans lesquelles j'ai siégé. Vous y retrouverez une partie de mon vécu d'élue et de mandatée. Je ne sais pas si le message a été entendu. Je ne le crois pas. Ce n'est pas le sentiment d'une petite syndicaliste

déjà pas évidente à appréhender, alors qu'autour de moi, tout ce qui a fait mon idéal, mon combat part à vau l'eau ? Il est évident que mes difficultés sont certainement moins prégnantes que celles des autres et ceux qui doivent continuer à travailler dans des conditions dégradées. Je partage les interrogations de toutes et tous. Je sais combien vous essayez de palier les manques. Je partage vos interrogations, et je continue à m'insurger contre le monde du travail qui est proposé. La crise sanitaire a beau dos. Ainsi, au prétexte de la solidarité, de la responsabilité de chaque individu, on peut tout, et je dis bien tout nous faire accepter : les masques qui nous cachent, se tartiner de gel, sortir et marcher 1 km, ne plus voir sa famille, ses amis, ne pas se regrouper, ne pas militer ou alors à distance. Tout cela exprimé dans une novlangue bien pensée. Ainsi nous devons faire société, de faire nation, etc....

CGT à l'université qui va faire prendre conscience à nos responsables qu'ils vont à l'encontre de l'intérêt de notre établissement, de la bonne marche de celui-ci et de l'intérêt des agents, mais aussi de la richesse même de l'enseignement supérieur et de ce qui pourrait être apporté aux étudiants.

Martine Salm
co-secrétaire du syndicat CGT FERC Sup de l'université de Lorraine

COMMUNIQUE NATIONAL de la CGT FERC Sup **LIBERTÉS !**

La CGT FERC Sup constate que les mesures d'exceptions de toutes natures deviennent la norme : plan Vigipirate, état d'urgence, violences policières, état d'urgence sanitaire.... Elle constate que ces mesures s'inscrivent dans un **processus de détérioration progressive du maintien de l'ordre**, qui oppose désormais au droit de manifester des conditions inédites dans notre pays et qui détournent un nombre grandissant de nos concitoyens de la volonté de l'exercer. Il n'est plus rare, en revanche, de voir des manifestations de policiers s'affranchir du cadre républicain. Tout cela donne l'impression que le gouvernement n'est plus en mesure de rappeler l'ensemble des agents de l'État à l'ordre républicain, et qu'il flatte au contraire, avec plusieurs de ces projets, les organisations les plus extrêmes de ces professions. Avec la loi dite de « **sécurité globale** » et le fichage généralisé de la population, le gouvernement veut passer un

L'Enseignement supérieur et la Recherche ne sont pas en reste :

les limitations de la liberté de manifestation au sein des universités (création du **délit d'entrave**), introduites subrepticement dans la loi de programmation de la recherche (LPR) avec le soutien de la Ministre Vidal et que le conseil constitutionnel vient de censurer le lundi 21 décembre, la mise en cause des **libertés académiques** par le ministre de l'Éducation nationale¹, et, plus récemment, les attaques intolérables de la part de quelques élus Les Républicains contre des enseignant-chercheur-ses et leurs travaux et enseignements, sont des signes inquiétants de ces **dérives liberticides**.

C'est pourquoi la CGT FERC Sup réaffirme que **l'exercice du droit syndical**, liberté fondamentale, au sein des établissements d'Enseignement supérieurs et de Recherche, ne saurait souffrir plus

nouveau cran et imposer à la république laïque, démocratique et sociale un régime de plus en plus autoritaire.

La CGT FERC Sup appelle le gouvernement à lever les doutes et à réaffirmer, dans sa parole comme dans ses actes, son **respect des libertés fondamentales**, socle irréfragable de notre démocratie. Il doit retirer la loi sécurité globale, et pas seulement son article 24, ainsi que les décrets 2020-1510 à 1512, ouvrant le fichage pour opinions politiques, convictions philosophiques, religieuses ou pour appartenance syndicale. Ce fichage n'était plus autorisé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

longtemps les attaques inacceptables qu'il connaît depuis plusieurs mois. Que le droit syndical, en particulier à l'université, ne saurait vivre sans la **liberté de manifester, la liberté de se déplacer, la liberté de se réunir, la liberté d'expression**. Que l'Université ne saurait remplir ses missions, faire avancer le front des connaissances et les diffuser, sans les libertés académiques et pédagogiques.

La CGT FERC Sup apporte tout son soutien et exprime sa solidarité pleine et entière avec les enseignant·es-chercheur·ses attaqués par les élus Les Républicains.

CHSCT de l'université de Lorraine #Nouveauté

la Météo du CHSCT vous est proposée par les mandaté·es

CGT FERC SUP et SUD Éducation Lorraine

Nouvelle rubrique [sur le blog](#) !



Des nouvelles de l'ESR communications de la CGT FERC SUP

- Des [MOYENS](#) !
- Pour [la défense du Conseil National des Universités](#)
- CNESER : [Compte rendu et déclaration liminaire](#) du 12/01
- CT-MESR : [Compte-rendu et déclaration](#) de la FERC CGT du 19/01
- [Comité de suivi des Inspé](#) du 22/01

Promotions des personnels BIATSS : la fin des CPE et l'arrivée des LDG

La loi Fonction publique du 6 août 2019 prévoit à partir de janvier 2021, la suppression pour les CPE de leurs prérogatives à examiner les dossiers de promotion des personnels BIATSS. Pour maintenir la continuité **du dialogue social** (!), et dans le cadre d'un dispositif transitoire, l'UL va mettre en place des GT par filière (ITRF, AENES, Bibliothèques) constitués de représentants de la parité administrative et de représentants des personnels (actuels élus à la CPE), à qui seront associés des « membres experts ». *"Ces derniers participeront aux travaux des GT en apportant leur expertise afin de permettre un classement collégial des dossiers de promotions."*

La CGT reste opposée à cette loi, à la destruction des CAP et à ces lignes directrices de gestion (LDG) qui n'ont pas de valeur réglementaire.

Nous rappelons que, d'expérience, les experts qui sont amenés dans les groupes de travail ne font que gonfler la parité administrative et que ce que les organisations syndicales avaient demandé, c'est le maintien du fonctionnement des CPE, pas la création d'un énième GT qui permette à l'administration d'afficher du dialogue social sans jamais écouter les OS.

La dernière CPE s'est tenue le 05/02, nos élues se tiennent à disposition pour toute information complémentaire.

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE !



La CGT FERC Sup à l'université de Lorraine :

Co-secrétaires :

[Martine Salm](#) et [Frederique Bey](#)

Elu.es au Comité technique :

Marie-France Andrin, Frederique Bey, Hadrien Chaynes, Nicolas Dorkel

Mandatées au CHSCT :

Frederique Bey, Gwenola Lencot, Gwenaëlle Omhovere

Elues à la CPE :

Marie-France Andrin, Gwenaëlle Omhovere

Mandatées à la CCPANT :

Patricia Mély, Laura Thirion

Elu au CVU :

Saïd Sendid

Pour la CGT, la santé des agent.es au travail est une question essentielle et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour assurer leur protection dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

En cas de difficultés sur votre lieu de travail ou dans votre organisation du travail, n'hésitez pas à nous solliciter :

cgt-info@univ-lorraine.fr



Calendrier

Calendrier des instances où nos élu.es et mandaté.es vous représenteront à l'UL :

Commission Temps de travail (télétravail) : 12/02

Réunion CHSCT / Inspection du travail : 16/02

Groupe de travail CI-UL (Prime de fin d'année BIATSS) : 16/02

Groupe de travail "filiale" : 19/02

Comité électoral consultatif (examen candidatures élections de mars) : 02/03

CHSCT : 04/03

<http://www.fercsupcgt-lorraine.fr/>



LorraineSupCgt
[@FercSupCGT_UL](#)



Osez la CGT ! Syndiquez-vous !

Pour gagner une société juste durable et solidaire, il nous faut être plus nombreux à nous engager.

=> cgt-info@univ-lorraine.fr